

PART 2

RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTIONS ADOPTED
BY THE GENERAL ASSEMBLY

RESOLUTIONS ADOPTEES

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

SOMMAIRE DES DÉCISIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. *Statuts et Règlements.* Le texte révisé des Statuts et Règlements, comme indiqué page 37, sera imprimé dans le Volume XIIC des *Transactions*.

2. *Commissions.* Les décisions suivantes ont été prises (voir page 43).

(a) Une Commission no. 45 est créée sous le nom de "Classifications spectrales et indices de couleur à plusieurs bandes".

(b) Une Commission no. 46 est créée sous le nom de "L'Enseignement de l'Astronomie".

(c) La Commission 17 prend le nouveau nom de "La Lune".

(d) La Commission 19 prend le nouveau nom de "La Rotation de la Terre".

(e) La Commission 30 prend le nom de "Vitesses Radiales".

3. *Résolutions proposées par les Commissions.* Un certain nombre de Commissions ont voté des résolutions d'ordre financier et d'ordre général. Les résolutions financières ont été incluses dans le budget lorsqu'il a été jugé possible d'assurer ce financement. En acceptant le budget proposé par le Comité des Finances (voir page 39), l'Assemblée Générale a accepté ces résolutions financières; elles ne sont pas reproduites ici.

De plus, le Comité des Résolutions a jugé certaines résolutions d'ordre assez général pour être considérées par l'Assemblée Générale. Elles sont incluses dans les Résolutions données ci-après.

Enfin, les autres résolutions votées par les Commissions ont été appuyées globalement par la Résolution no. 8 ci-après. Ces résolutions n'ont pas été reproduites séparément et se trouvent dans les Rapports des Commissions, dans la troisième partie de ce volume, pp. 101-386.

RÉSOLUTION NO. I

Proposée par le Comité Exécutif

Sur la création d'une nouvelle catégorie des Membres Consultants

Le Comité Exécutif demande à l'Assemblée Générale d'approuver la création d'une nouvelle classe de Membres Consultants, sans qu'il soit actuellement envisagé d'addition, ou d'amendement, aux Statuts et Règlements.

Les Membres Consultants peuvent être nommés, à tout moment, par les Présidents de Commissions, sur la recommandation de deux membres au moins de la Commission, comme membres de cette Commission et participer dès lors complètement aux travaux de la Commission en question; ils recevront, sous une forme qui sera décidée ultérieurement, les Rapports de la Commission dont ils sont membres et auront le droit d'assister aux Assemblées Générales de l'Union. Ils ne restent Membres Consultants que jusqu'à la fin de chaque Assemblée Générale; leur qualité de Membres Consultants disparaîtra alors automatiquement, à moins qu'elle ne soit explicitement renouvelée.

RESOLUTIONS ADOPTED

BY THE GENERAL ASSEMBLY

SUMMARY OF DECISIONS CONTAINED IN THE REPORT OF THE GENERAL ASSEMBLY

1. *Statutes and By-laws.* The revised texts of the Statutes and By-laws, as indicated on page 37, will be printed in Volume XIIC of the *Transactions*.

2. *Commissions.* The following decisions were taken (see page 43).

(a) To create a new Commission no. 45: Spectral Classifications and Multi-band Colour Indices.

(b) To create a new Commission no. 46: The Teaching of Astronomy.

(c) To re-name Commission no. 17: The Moon

(d) To re-name Commission no. 19: The Rotation of the Earth

(e) To re-name Commission no. 30: Radial Velocities

3. *Resolutions proposed by Commissions.* Some Commissions submitted resolutions, either of a financial or general character. The financial resolutions have been included in the Budget when it was considered possible to make the appropriate provision; in accepting the Budget as proposed by the Finance Committee (see page 39), the General Assembly accepted these financial resolutions; they are not reproduced here.

Furthermore, the Resolutions Committee recommended that certain resolutions were of sufficiently general importance to be considered by the General Assembly; these are included in the following resolutions.

Finally, the other resolutions adopted by the Commissions were given a general endorsement by Resolution no. 8, given below. These resolutions have not been reproduced separately here, but will be found in the reports of the meetings of Commissions in Part 3.

RESOLUTION NO. 1

Proposed by the Executive Committee

On the creation of a new class of Consulting Members

The Executive Committee requests the General Assembly to approve of the introduction of a new class of Consulting Members, without at present any addition, or amendment, to the Statutes and By-laws.

Consulting Members may be appointed, at any time, by the Presidents of Commissions, on the recommendation of two or more Members of the Commission, as Members of their Commissions and participate fully in the work of those Commissions; they will receive, in some form to be decided, the Reports of the Commissions of which they are Members and will have the right to attend the General Assemblies of the Union. They continue as Consulting Members only to the end of each General Assembly, when their membership will automatically lapse unless specifically renewed.

RÉSOLUTION NO. 2

*Proposée par le Comité Exécutif**Sur le registre des réunions astronomiques*

Le Comité Exécutif attire l'attention sur le registre tenu par le bureau administratif de l'UAI des réunions astronomiques comportant une participation internationale. Le but essentiel de ce registre est de permettre d'éviter l'organisation inopportune de réunions sur les mêmes sujets et aux mêmes dates. Le Comité Exécutif demande à l'Assemblée Générale d'obtenir de tous les Membres de l'Union et de toutes les autorités impliquées dans l'organisation de ces réunions, qu'ils informent le bureau administratif de la préparation de telles réunions, de préférence dès les premières phases de la période d'organisation.

RÉSOLUTION NO. 3

*Proposée par la Commission 40 (appuyée et modifiée par le Comité Exécutif)**Sur les allocations de fréquence*

L'Union Astronomique Internationale:

considérant

- (a) que les recherches radioastronomiques ont été menées avec une sensibilité sans cesse améliorée dans de très nombreux observatoires,
- (b) que ces recherches continuent à être d'une importance primordiale pour la connaissance de l'Univers, comme le prouve la récente découverte des raies de la molécule OH,
- (c) que, grâce aux récentes découvertes des radio-sources et en particulier à la découverte des sources quasi-stellaires, la radioastronomie est devenue un des domaines les plus actifs pour la recherche fondamentale en physique,
- (d) que ces recherches exigent de grands instruments et une planification à long terme des recherches,

appuie les présentes propositions de la Commission Inter-Union des Allocations de Fréquences pour la Radioastronomie et la Recherche Spatiale (IUCAF) en ce qui concerne les allocations de fréquences pour la radioastronomie,

et demande de plus

à l'IUCAF d'étudier les moyens d'améliorer, par l'intermédiaire de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et des autorités nationales, la protection nécessaire aux observations de la raie de OH dans la bande de 1664,4 à 1668,4 MHz.

RÉSOLUTION NO. 4

*Proposée par une Discussion Commune des Commissions 4, 7, 8, 19, 20 et 31**Sur le système des constantes fondamentales*

L'Union Astronomique Internationale donne son accord à l'ensemble des constantes préparé par le Groupe de Travail sur le système des constantes fondamentales et recommande qu'il soit utilisé dans les éphémérides astronomiques nationales et internationales dès que ce sera possible.

RÉSOLUTION NO. 5

*Proposée par la Commission 12**Sur les éclipses de Soleil*

Pendant les éclipses totales de Soleil, des observations scientifiques importantes, menées par les astronomes professionnels à partir de stations au sol, peuvent être gênées, ou même empêchées, par les traînées de vapeur provoquées par des avions volant dans la zone de la totalité.

RESOLUTION NO. 2

*Proposed by the Executive Committee**On the register of astronomical meetings*

The Executive Committee calls attention to the Register of astronomical meetings, with some international participation, maintained by the IAU Administrative Office. The main purpose of this Register is to facilitate the avoidance of inadvertent duplication of subjects and dates. It requests the General Assembly to urge all Members of the Union, and all concerned with the organization of such meetings, to inform the Administrative Office of the arrangements of all such meetings, preferably at the earliest planning stage.

RESOLUTION NO. 3

*Proposed by Commission 40 (as supported and modified by the Executive Committee)**On frequency allocations*

The International Astronomical Union:

considering that

- (a) radio-astronomical investigations are being conducted at many observatories with greatly increased sensitivity,
- (b) these investigations continue to be of prime importance to man's knowledge of the Universe, as may be illustrated by the recent discovery of the lines of the OH molecule,
- (c) by the recent investigations of radio sources and in particular the discovery of the quasi-stellar sources, radio astronomy has become one of the most promising fields of fundamental research in physics,
- (d) these investigations require large instruments and long-term planning,

supports the present proposals of the Inter-Union Commission on Frequency Allocations for Radio Astronomy and Space Science (IUCAF) concerning frequency allocations for radio astronomy,

and, in addition, requests

IUCAF to consider means of improving, through the International Telecommunication Union and through national authorities, the protection available to observations of the OH line at 1664.4 to 1668.4 MHz.

RESOLUTION NO. 4

*Proposed by a Joint Discussion of Commissions 4, 7, 8, 19, 20 and 31**On the system of astronomical constants*

The International Astronomical Union endorses the final list of constants prepared by the Working Group on the System of Astronomical Constants and recommends that it be used in the national and international astronomical ephemerides at the earliest practicable date.

RESOLUTION NO. 5

*Proposed by Commission 12**On solar eclipses*

During total eclipses of the Sun, important scientific observations made from the ground by professional astronomers may be hampered, or even ruined, by the vapour trails from aircraft flying in the zone of totality.

L'Union Astronomique Internationale demande par suite aux autorités compétentes des pays intéressés de limiter les vols, aux moments et dans les zones des éclipses totales de Soleil, de telle façon que leurs effets sur les programmes scientifiques soient évités.

Les informations nécessaires, dans le cas de chaque éclipse, seront fournies suffisamment à l'avance par le groupe de travail compétent de la Commission 12 de l'UAI, et transmis aux autorités responsables par le Secrétaire Général.

RÉSOLUTION NO. 6

Proposée par la Commission 31

Sur les émissions de signaux horaires

L'Union Astronomique Internationale recommande:

- (a) que les émissions radio-électriques de signaux horaires et de fréquence fournissent à la fois l'époque du T.U.2 et l'unité d'intervalle de temps atomique;
- (b) que toutes les émissions de signaux horaires et de fréquence soient coordonnées;
- (c) que l'on entreprenne activement, en coopération avec le Comité Consultatif International des Radio-communications et l'Union Radio Scientifique Internationale, des études en vue de l'adoption d'un système permettant de transmettre l'époque du T.U.2 et l'unité d'intervalle de temps sans saut d'époque ni décalage de fréquence, et sans abandonner une relation connue entre la fréquence et les signaux horaires.

RÉSOLUTION NO. 7

Proposée par la Commission 41

Sur les instruments d'intérêt historique

L'Union Astronomique Internationale demande à toutes les autorités responsables de protéger de tout dommage ou destruction les instruments astronomiques d'intérêt historique; les instruments scientifiques du passé sont en effet des documents importants pour l'histoire des sciences. Au cas où il serait impossible de procéder sur place à des mesures conservatoires, les directeurs des observatoires, et autres autorités responsables, sont priés de faire leur possible pour que les instruments soient transférés dans des musées.

RÉSOLUTION NO. 8

Sur les Résolutions adoptées par les Commissions

Prenant en considération l'impossibilité pratique d'accorder à chaque résolution adoptée par chacune de ses 36 Commissions une attention particulière, et affirmant la confiance complète qu'elle a en ses Commissions,

cette Assemblée Générale désire exprimer son approbation des résolutions adoptées par ses différentes Commissions,

et recommande que les astronomes appliquent ces Résolutions dans toute la mesure du possible.

The International Astronomical Union accordingly requests the competent authorities in the countries concerned to regulate flights at the times and locations of total solar eclipses in such a way that their interference with scientific programmes be avoided.

The necessary information for each eclipse, will be provided sufficiently in advance by the relevant Working Group of IAU Commission 12 and communicated to those concerned by the General Secretary.

RESOLUTION NO. 6

Proposed by Commission 31

On time-signal emissions

The International Astronomical Union recommends:

- (a) that radio emissions of time and frequency provide both the epoch of U.T.2 and the unit of atomic time interval;
- (b) that all time and frequency emissions be co-ordinated;
- (c) that active studies be pursued, in co-operation with the International Radio Consultative Committee and the International Scientific Radio Union, which can lead to the adoption of a system of emitting the epoch of U.T.2 and the unit of time interval without jumps in epoch or offsets in frequency, and without losing a known relationship between the frequency and time signals.

RESOLUTION NO. 7

Proposed by Commission 41

On instruments of historical interest

The International Astronomical Union requests all concerned to save from damage or destruction astronomical instruments of historical interest; these are considered to be important documents in the history of science. Where it is not possible to preserve such instruments *in situ*, directors of observatories and others are requested to do everything possible to ensure that they are preserved in museums.

RESOLUTION NO. 8

On the Resolutions adopted by the Commissions

Considering the impracticability of giving individual attention to every resolution adopted by each of its 36 Commissions, and having full confidence in its Commissions, this General Assembly *wishes to give its endorsement* to the Resolutions adopted by its individual Commissions, and *recommends* that astronomers give effect to these Resolutions in so far as they are able.